

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : Pour un accès élargi à l'eau potable dans les zones sportives et de loisirs de Lausanne

Initiant-e(-s) : Paulraj KANTHIA et consorts

Ce postulat propose d'améliorer le bien-être des usagers des espaces sportifs et de loisirs lausannois, tels que Vidy et les parcours vita, en facilitant l'accès à l'eau potable. En tenant compte de la diversité des usagers, y compris celles et ceux qui se déplacent avec leur chien, il suggère d'identifier les besoins en fontaines et d'installer de nouveaux points d'eau adaptés. Cette démarche vise à renforcer la santé publique et le confort de toutes et tous.

Lausanne, reconnue pour sa qualité de vie exceptionnelle, dispose de nombreux espaces verts et sportifs particulièrement appréciés par ses habitants, comme Vidy, le parc Louis-Bourget ou encore les différents parcours vita de Vidy au Chalet-à-Gobet. Ces lieux offrent un cadre idéal aux sportifs et promeneurs pour pratiquer leurs activités physiques ou simplement profiter d'un moment de détente en pleine nature.

Fig. 1 Parcours Vita – Vidy¹



Grâce au travail du service de l'eau, la Ville de Lausanne bénéficie déjà d'une offre étendue de près de 300 fontaines publiques², majoritairement équipées d'eau potable et facilement identifiables grâce à une signalétique claire et une cartographie interactive³. Toutefois, dans un souci constant d'améliorer davantage le confort et la santé des usagers, notamment durant les périodes de fortes chaleurs, il apparaît

¹ <https://www.lausanne-tourisme.ch/fr/decouvrir/vidy-parcours-vita/>

² <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/energies-et-eau/eau/territoires/fontaines/eau-des-fontaines.html>

³ <https://smartmap.lausanne.ch/planville?lon=2534576.02&lat=1152045.48&z=6>

Conseil communal de Lausanne

pertinent de compléter et renforcer l'offre actuelle d'eau potable dans certains espaces particulièrement fréquentés pour les loisirs et le sport.

Dans cette perspective, il serait également opportun de veiller à ce que ces aménagements prennent en compte les besoins des personnes accompagnées d'animaux de compagnie, en particulier les propriétaires de chiens, pour lesquels un accès facilité à l'eau est également bénéfique.

Fig. 2 illustration d'une fontaine à eau adaptée pour les chiens



Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

1. Identifier, en collaboration avec les services concernés et les usagers, les espaces de loisirs et sportifs où l'offre pourrait utilement être complétée, en particulier ceux connaissant une forte affluence.
2. Proposer un plan concret visant à installer, là où cela est jugé nécessaire, de nouvelles fontaines d'eau potable, privilégiant des solutions innovantes, durables et parfaitement intégrées à l'environnement urbain et naturel lausannois, incluant dans la mesure du possible des dispositifs adaptés pour l'abreuvement des chiens.

Lausanne, le 10 juin 2025

M. Paulraj KANTHIA

Signataire(s) :

M. Matthieu DELACRÉTAZ

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :